



Extrait de délibérations n° 011/CCCO/2016 du 19/03/2016

OBJET : Convention de mise à disposition des moyens.

L'an deux mille seize, le 19 mars, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation du 11 mars 2016, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

Membres en exercice : 38

Étaient présents : Étaient présents : M. ABDALLAH Said, M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOINE Ibrahim, Salam, M. ANTOYISSA Zainoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme CHANFI Dahabia, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, Mme HOULAM ép AHMED Aida, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Said, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila, M. SAID Mohamed Barrabe, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ALI Fatima (ancien vocable saindou mdoihoma), Mme SAINDOU Dhoirifia

Étaient représentées :

M. MATTOIR Abdullah qui donne pouvoir à Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila. Mme DOUKAINI Kamaria qui donne pouvoir à M. Madi Said, M. HAROUNA Attoumani qui donne pouvoir à Mme MADI ASSANI Binti et Mme MROIVILI Amina Moilim qui donne pouvoir à M. IBRAHIMA Said MaarifaM.

Étaient absents : Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, Mme BACAR Inchat, Soilihi, M. HAMIDOU Mohamed Ali, Mme MASSIALA Sadanati, M. MIKIDADI Madihali

Monsieur MADI Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté de Communes du Centre-Ouest,

Considérant la nécessité de mutualiser les moyens (humains, financiers et matériels) entre les communes et la communauté des communes du Centre-Ouest par voie de conventionnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

décide d'autoriser le Président de la Communauté à signer des conventions de mise à disposition des moyens (humains, financiers et matériels) avec les communes-membres de la Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les conseillers communautaires ont tous signé sur le registre des délibérations,

Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 19/03/2016

Le Président,

Zainoudine ANTOYISSA





Extrait de délibérations n° 010/CCCO/2016 du 19/03/2016

OBJET : Acquisition d'un véhicule de service.

L'an deux mille seize, le 19 mars, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation du 11 mars 2016, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

Membres en exercice : 38

Étaient présents : M. ABDALLAH Said, M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOINE Ibrahim, Salam, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme CHANFI Dahabia, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, Mme HOULAM ép AHMED Aida, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Said, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila, M. SAID Mohamed Barrabe, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ALI Fatima (ancien vocable saïndou mdoihoma), Mme SAINDOU Dhoirifia

Étaient représentées :

M. MATTOIR Abdullah qui donne pouvoir à Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila. Mme DOUKAINI Kamaria qui donne pouvoir à M. Madi Said, M. HAROUNA Attoumani qui donne pouvoir à Mme MADI ASSANI Binti et Mme MROIVILI Amina Moilim qui donne pouvoir à M. IBRAHIMA Said MaarifaM.

Étaient absents : Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, Mme BACAR Inhati, Soilihi, M. HAMIDOU Mohamed Ali, Mme MASSIALA Sadanati, M. MIKIDADI Madihali

Monsieur MADI Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté de Communes du Centre-Ouest,

Considérant la nécessité d'acquérir un moyen de déplacement pour un bon fonctionnement de la Communauté de Communes du Centre-Ouest nouvellement créée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

1°) d'autoriser le Président de la Communauté à procéder à lancer la procédure d'acquisition d'un véhicule de service ;

2°) d'inscrire la dépense correspondante au budget primitif 2016 de la Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les conseillers communautaires ont tous signé sur le registre des délibérations,



Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 19/03/2016

Le Président,

Zainoudine ANTOYISSA





Extrait de délibérations n° 009/CCCO/2016 du 19/03/2016

OBJET : Indemnités de fonction du président, des vice-présidents et des autres conseillers communautaires.

L'an deux mille seize, le 19 mars, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation du 11 mars 2016, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

Membres en exercice : 38

Étaient présents : Étaient présents : M. ABDALLAH Saïd, M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOINE Ibrahim, Salam, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme CHANFI Dahabia, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, Mme HOULAM ép AHMED Aida, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Saïd, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila, M. SAID Mohamed Barrabe, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ALI Fatima (ancien vocable saindou mdoihoma), Mme SAINDOU Dhoirifia

Étaient représentées :

M. MATTOIR Abdullah qui donne pouvoir à Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila.
Mme DOUKAINI Kamaria qui donne pouvoir à M. Madi Saïd,
M. HAROUNA Attoumani qui donne pouvoir à Mme MADI ASSANI Binti
et Mme MROIVILI Amina Moilim qui donne pouvoir à M. IBRAHIMA Saïd MaarifaM.

Étaient absents : Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, Mme BACAR Inchaty, Soilihi, M. HAMIDOU Mohamed Ali, Mme MASSIALA Sadanati, M. MIKIDADI Madihali

Monsieur MADI Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté de Communes du Centre-Ouest,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-12 qui dispose que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- son article R.5214-1 fixant pour les communautés de communes des taux maximum ;

Considérant :

- que l'EPCI est située dans la tranche suivante de population 20 000 à 49 999 habitants

- que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 67,50 % pour le président et de 24,73 % pour le vice-président, soit respectivement un montant maximum de **2 565,99 €** pour le président et de **940,10 €** pour le vice-président ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de délégués déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.

Deux propositions de taux ont été soumises au vote de l'assemblée délibérante :

Proposition n° 1 :

Taux indemnité du Président : 60%

Taux indemnité de chaque vice-président : 15%

Taux autre conseiller communautaire : 3,40%

Proposition n° 2 :

Taux indemnité du Président : 55%

Taux indemnité de chaque vice-président : 20%

Taux autre conseiller communautaire : 1,97%



Il a été procédé un vote à main levée ;

La proposition n° 1 obtient 27 voix pour et 8 voix contre.

La proposition n° 2 obtient 8 voix pour et 27 voix contre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré ;

Décide que :

1) Les taux des indemnités de fonction du président et des vice-présidents sont ainsi fixés :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :

Président : **60 %** de l'indice 1015 ;

Du 1^{er} au 9^{ème} Vice-président : **15 %** de l'indice 1015 ;

Les autres conseillers communautaires : 3,40 % de l'indice 1015 ;

Le taux d'indemnité du président prend effet à compter de la date de sa prise de fonction, à savoir le 14/01/2016.

Le taux d'indemnité des vice-présidents prend effet à compter de la date de signature de leurs délégations de fonction, à savoir le 19/02/2016.

Le taux d'indemnité des autres conseillers communautaires prend effet à compter de la date de la présente délibération.

2) Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

3) Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'établissement public.

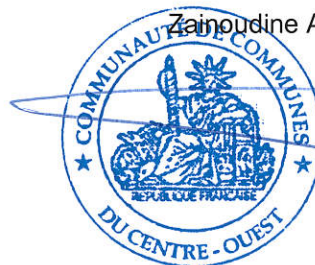
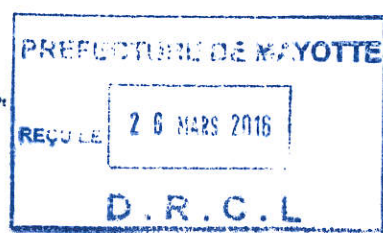
Adopté à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 19/03/2016

Le Président,

Zainoudine ANTOYISSA



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
N°008/CCCO/2016 du 19 mars 2016



OBJET : demande de mise à disposition de local

L'an deux mille seize, le 19 mars, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation du 11 mars 2016., sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

Membres en exercice : 38

Étaient présents : M. ABDALLAH Said, M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOINE Ibrahim, Salam, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme CHANFI Dahabia, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, Mme HOULAM ép AHMED Aida, M. IBRAHIMA SAID Maarifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Said, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila, M. SAID Mohamed Barrabe, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ALI Fatima (ancien vocable saindou mdoihoma), Mme SAINDOU Dhoirifia

Étaient représentées :

M. MATTOIR Abdullah qui donne pouvoir à Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila.
Mme DOUKAINI Kamaria qui donne pouvoir à M. Madi Said,
M. HAROUNA Attoumani qui donne pouvoir à Mme MADI ASSANI Binti
Et Mme MROIVILI Amina Moilim qui donne pouvoir à M. IBRAHIMA Said MaarifaM.

Étaient absents : Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, Mme BACAR Inchati, Soilihi, M. HAMIDOU Mohamed Ali, Mme MASSIALA Sadanati, M. MIKIDADI Madihali

Quorum : 20 (atteint).

Monsieur MADI Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération :

Le Président de la Communauté de Communes du Centre-Ouest (CCCO) expose que la Communauté a une existence officielle depuis le 31 décembre 2015 et les conseillers communautaires et le bureau sont installés depuis le 14 janvier 2016. Il est à présent nécessaire de lui donner une existence physique pour fonctionner correctement, c'est-à-dire constituer son administration et avoir un local. Pour cela, il propose au conseil communautaire de solliciter au maire de TSINGONI de mettre à disposition de la communauté un local.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Centre-Ouest ;

Considérant que la commune de Tsingoni est la commune-siège de la CCCO ;

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire :

1. Demande au maire de Tsingoni la mise à disposition d'un local pour installer dans l'immédiat au minimum 10 agents
2. Autorise le Président à signer tout document relatif à la réalisation de la présente demande.

Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 19/03/2016

Le Président,

Zainoudine ANTOYISSA





EXTRAIT DES DELIBERATIONS
N°007/CCCO/2016 du 19 mars 2016

OBJET : constitution d'une Commission d'Appel d'Offre

L'an deux mille seize, le 19 mars, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation du 11 mars 2016., sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

Membres en exercice : 38

Étaient présents : M. ABDALLAH Said, M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOINE Ibrahim, Salam, M. ANTOYISSA Zainoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme CHANFI Dahabia, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, Mme HOULAM ép AHMED Aida, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Said, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila, M. SAID Mohamed Barrabe, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ALI Fatima (ancien vocable saindou mdoihoma), Mme SAINDOU Dhoirifia

Étaient représentées :

M. MATTOIR Abdullah qui donne pouvoir à Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila.
Mme DOUKAINI Kamaria qui donne pouvoir à M. Madi Said,
M. HAROUNA Attoumani qui donne pouvoir à Mme MADI ASSANI Binti
Et Mme MROIVILI Amina Moilim qui donne pouvoir à M. IBRAHIMA Said MaarifaM.

Étaient absents : Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, Mme BACAR Inhati, Soilihi, M. HAMIDOU Mohamed Ali, Mme MASSIALA Sadanati, M. MIKIDADI Madihali

Quorum : 20 (atteint).

Monsieur MADI Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération:

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics

Considérant que seule une liste a été proposée.

Après avoir voté à main levée à l'unanimité des membres présents :

Elit :

- M. ANTOYISSA Zainoudine président de la commission d'appel d'offres ;
- Les membres titulaires et suppléants sont classés selon le tableau ci-dessous

Membres titulaires	Membres suppléants
M. MROIVILI Mohamed Moindjié	M. AHMED-COMBO Ali
M. HAMADA Dahalane Patric	M. HAIDAR Mohamed El Amin
Mme MAHADI Salima	M. KAMARDINE Mansour
M. HAROUNA Zaidani	M. ANTOINE Ibrahim Salam

M. IBRAHIMA SAID Maanrifa

M. SAID Mohamed Barrabe

L'assemblée prend acte :

- Que conformément à l'article 22-III du Code des Marché Publics, il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le derniertitulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;
- Qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit ;
- Que conformément à l'article 22-IV du Code des marchés publics, en cas de partage égal des voix délibératives, le président a voix prépondérante.

Pour extrait conforme,

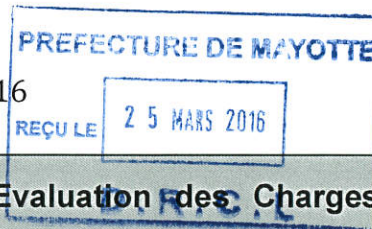
A TSINGONI, Le 19/03/2016

Le Président,

Zainoudine ANTOYISSA



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
N°006/CCCO/2016 du 19 mars 2016



OBJET : institution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

L'an deux mille seize, le 19 mars, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation du 11 mars 2016., sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

Membres en exercice : 38

Étaient présents : M. ABDALLAH Said, M. ABDOU Mikidachi, M. AHMED-COMBO Ali, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOINE Ibrahim, Salam, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme CHANFI Dahabia, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAROUNA Zaidani, Mme HOULAM ép AHMED Aida, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Said, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. MATTOIR Abdullah, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila, M. SAID Mohamed Barrabe, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ALI Fatima (ancien vocable saindou mdoihoma), Mme SAINDOU Dhoirifia

Etaient représentées :

M. MATTOIR Abdullah qui donne pouvoir à Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakila, Laila.
Mme DOUKAINI Kamaria qui donne pouvoir à M. Madi Said,
M. HAROUNA Attoumani qui donne pouvoir à Mme MADI ASSANI Binti
Et Mme MROIVILI Amina Moilim qui donne pouvoir à M. IBRAHIMA Said MaarifaM.

Etaient absents : Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme AHMED Fatima, Mme BACAR Inhati, Soilihi, M. HAMIDOU Mohamed Ali, Mme MASSIALA Sadanati, M. MIKIDADI Madihali

Quorum : 20 (atteint).

Monsieur MADI Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Délibération :

Vu l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts ;

Considérant la nécessité de la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire décide :

- **D'approuver** la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées.
- **De limiter** le nombre de représentant à 10.

- **Et d'approuver** la représentation des communes-membres comme suit : un titulaire et un suppléant selon le tableau ci-dessous :

Titulaires		Commune	Suppléant	
Nom	Prénom		Nom	Prénom
M. ATTOUMANI	Yssoufi	Chiconi	M. ALI-MALOU	Assani
M. SAID	Mohamed Barrabe	M'tsangamouji	M. KAMARDINE	Mansour
M. MADI	Said	Ouangani	AHMED-COMBO	Ali
Mme HOULAM ép AHMED	Aida	Sada	Mme MADI MARI	Moissoukari
M. HAIDAR	Mohamed El amin	Tsingoni	Mme ALI	Fatima

Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 19/03/2016

Le Président,

